

TUNISIAN CENTER FOR SOCIAL ENTREPRENEURS

« TCSE »

**EXAMEN DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2015
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Septembre 2017

Mohamed Amine JAMOSSI

Expert-comptable diplômé

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Immeuble Khair-Eddine PACHA, Cité Mont plaisir

Tél : 71.905.090 – Fax : 71.904.519

SOMMAIRE

RAPPORTS

- 1- Rapport Général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015

II- ETATS FINANCIERS

- 1- Bilan.
- 2- Etat de résultat.
- 3- Etat de flux de trésorerie.
- 4- Notes aux états financiers.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

*Mesdames et Messieurs les adhérents de
Tunisian Center For Social Entrepreneurs « TCSE »*

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames et Messieurs les adhérents,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre assemblée générale du 26 Mars 2017, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, de Tunisian Center For Social Entrepreneurs « TCSE », arrêtés au 31 Décembre 2015 comprenant le bilan ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2015 et des principales notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de 53 609 DT, un excédent net positif de l'exercice de 53 128 DT et un flux d'exploitation positif de 53 586 DT, ont été arrêtés par votre direction. Celle-ci est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de Tunisian Center For Social Entrepreneurs « TCSE ».

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque

que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers tel qu'il est en vigueur dans la confédération afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la confédération, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Justification de l'opinion avec réserve :

L'association « TCSE » a procédé à des règlements par caisse des dépenses dont le montant est supérieur à 500 DT.

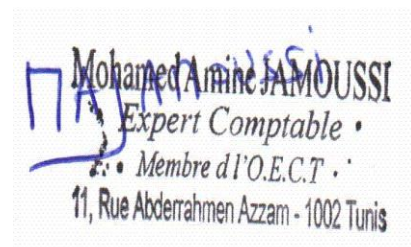
Cette procédure est contraire aux dispositions de l'article 38 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations.

Opinion avec réserve

A notre avis, et sous réserve des incidences éventuelles du point évoqué ci-dessus, nous certifions que les états financiers sus mentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Tunisian Center For social Entrepreneurs « TCSE » arrêté au 31 Décembre 2015 ainsi que le résultat de ses opérations et flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au principe comptable généralement admis en TUNISIE.

Tunis, le 06 Septembre 2017

Le Commissaire aux Comptes



Mohamed Amine JAMOSSI
Expert Comptable
Membre d'O.E.C.T.
11, Rue Abderrahmen Azzam - 1002 Tunis

**ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2015**

- **Bilan**
- **Etat de Résultat**
- **Etat de Flux de Trésorerie**
- **Notes aux Etats Financiers**

Bilan (Actifs) 31/12/2015 (Exprimé en Dinar Tunisien)			
	Note	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Actifs			
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles		0,000	0,000
Moins : Amortissements		0,000	0,000
		0,000	0,000
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		0,000	0,000
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		0,000	0,000
ACTIFS COURANTS			
Autres actifs courants	1	23	0,000
Liquidités et Equivalents liquidités	2	53 586	733
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		53 609	733
TOTAL DES ACTIFS		53 609	733

Bilan (Passifs) 31/12/2015 (Exprimé en Dinars Tunisiens)			
	Note	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Passifs			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Résultat net de l'exercice		53 128	
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
PASSIFS COURANTS			
Autres passifs courants	3	481	733
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		481	733
TOTAL DES PASSIFS		481	732,914
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		53 609	733

Tunisian Center For Social Entrepreneurship

Etat de Résultat 31/12/2015 (Exprimé en Dinar Tunisien)			
	Note	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Résultats			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
REVENUS		116 841	0,000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		116 841	0,000
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnements consommés		17 559	0,000
Dotations aux amortissements et aux provisions		0,000	0,000
Autres charges d'exploitation		45 949	0,000
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		63 508	0,000
Résultat d'exploitation		53 333	0,000
Charges Financières		(205)	0,000
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		53 128	0,000
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		53 128	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		53 128	0,000

Tunisian Center For Social Entrepreneurs

Etat de Flux 31/12/2015			
(Exprimé en Dinars Tunisiens)			
	<u>Notes</u>	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		53 128	-
Ajustements pour			
Dotations aux amortissements et provisions		-	-
Variation des			
Clients			
Autres actifs courants		(23)	-
Fournisseurs et comptes rattachés		-	-
Autres passifs courants		(251)	733
Placements et autres actifs financiers			
<u>(I) Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>		<u>52 853</u>	<u>733</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements pour acquisition d'actifs immobilisés	6	-	-
Encaissements provenant de cession d'actifs immobilisés		-	-
Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières		-	-
		-	-
<u>(II) Flux de trésorerie affectés aux investissements</u>		<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Variation de compte capital		-	
<u>(III) Flux de trésorerie provenant du financement</u>		<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Incidence de change sur la trésorerie</u>			
		-	-
<u>Variation de la trésorerie (I) + (II) + (III)</u>		<u>52 853</u>	<u>733</u>
Trésorerie au début de la période		733	0
Trésorerie à la fin de la période		53 586	733

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association Tunisian Center For Social Entrepreneurs « TCSE » est une association à but non lucratif créée le 30 Juillet 2013 de droit tunisien immatriculée sous le numéro 000/N/P/1349987/S représentée par Mme Asma MANSOUR en sa qualité de présidente.

L'objet de l'association porte sur :

- L'encadrement des jeunes entrepreneurs, le développement du système juridique économique et sociale et études et recherches sur création des projets.

Du fait de son objet à but non lucratif, la TCSE est non assujettie à l'impôt sur les sociétés. Elle reste toutefois, soumise à la TVA sur les prestations qui sortent de son objet à but non lucratif.

A- NOTES AU BILAN**Note 1 - Autres Actifs courants**

La rubrique « Autres Actifs courants » se détaille comme suit :

Libellé	2 015
CREDIT DE TVA A REPORTER	23
Total	23

Note 2 - Liquidités et Equivalents de liquidité :

Les « Liquidités et Equivalents de liquidité » présentent un solde de 53 586 DT à la clôture de l'exercice 2015, contre 733 DT à la même date de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	2 015	2 014
CAISSE	517	-
UIB 3755	48 669	733
UIB 4480	4 400	-
Total	53 586	733

Note 3 - Autres Passifs courants

Les « autres passifs courants » présentent un solde de 481 DT à la clôture de l'exercice 2015 contre 733 DT à la même date de l'exercice précédent. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	2 015	2 014
CENTRE D'AFFAIRE MAHDIA	-	733
I E S S	27	-
ETAT IMOTS ET TAXES	455	-
Total	481	733

A- NOTES DE RESULTAT**Note 4 : Revenus Et Autres Produits d'exploitation**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	2 015
SUBVENTION D'EXPLOITATION	116 841
Total	116 841

Note 5 : Autres charges d'exploitation

La rubrique « Autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

Libellé	2 015
ACHATS NON STOCKES DE MAT ET FOURN	17 559
PERSONNEL EXTER A L'ENTREPRISE	22 242
DONS ET SUBVENTIONS	21 764
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	923
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	192
Total	62 680

Note 6 : Autres Pertes Ordinaires :

La rubrique « Autres pertes ordinaires » se détaille comme suit :

Libellé	2 015
PENALITES ET AMENDES	828
Total	828